

**CESER** : **5 décembre 2022**  
**Intervention n°** : **2**  
**Document** : **Crise énergétique : le Conseil régional renforce son engagement**  
**Orateur** : **Séverine Dudot**

---

Je m'exprime au nom des CCI

La crise énergétique se traduit par la hausse vertigineuse des coûts du gaz et de l'électricité et du risque de pénurie de ces ressources indispensables à la vie quotidienne et à l'activité économique. Face à cela, le Conseil régional met en place de nombreuses actions visant à réduire ses consommations d'énergie.

Si cette réaction pour le fonctionnement interne des services de la Région et du patrimoine dont il a la responsabilité est vertueuse et mérite d'être saluée, nous interrogeons le Conseil régional sur l'absence d'accompagnement des acteurs mis en difficulté par ces hausses de charges. Nous visons en particulier les entreprises pour lesquelles les dispositifs de l'Etat s'avèrent inadaptés, à savoir les PME industrielles. D'autres régions ont créé des dispositifs exceptionnels afin que ces entreprises ne soient pas conduites à l'arrêt d'activité voire à la cessation de paiement : l'Occitanie délivre un « éco-chèque » aux TPE, Auvergne-Rhône-Alpes mobilise un budget de 25 millions d'euros, Hauts de France a organisé une task-force avec les chambres consulaires.

Des industriels bretons s'inquiètent lourdement des perspectives de délestages électriques et de rationnement de gaz en 2023. Ces événements auraient pour certaines entreprises de graves conséquences sur la production, la sécurité des personnels et des installations ainsi que sur la pérennité des outils de fabrication.

Tout en respectant le cadre de ses compétences, la Région Bretagne pourrait également, à sa mesure, apporter un soutien aux entreprises les plus fragilisées par cette situation inédite.

Je vous remercie de votre attention.